



Syndicat National
des Enseignements
de Second degré

Académie de Reims

F.S.U. Le SNES-FSU, pour agir ensemble



SNES-FSU Académie de Reims
35 - 37, rue Ponsardin (entrée au 37)
51100 REIMS
tél : 03 26 88 52 66
courriel : contact@reims.snes.edu
Site internet : reims.snes.edu
f @SNES.Reims
t @SNES_Reims
Directeur de publication G.THAI
Imprimerie Alliance Reims
N°CPPAP 0924 S 06970 - N°ISSN 2680-8080
Dépôt légal jour de parution

ACADÉMIE DE REIMS SNES-FSU

BULLETIN DU SYNDICAT NATIONAL DES ENSEIGNEMENTS DE SECOND DEGRÉ

n°16 juin 2023



« Le fascisme, c'est le mépris. Inversement, toute forme de mépris, si elle intervient en politique, prépare ou instaure le fascisme. »

Albert Camus

SOMMAIRE

Édito.....	p1-2
ARE un nouveau statut à combattre.....	p2
Non-Tit : revalorisation en trompe l'oeil.....	p3
Des chefs à bout.....	p3
Pour une reconquête du 3ème trimestre.....	p4-5
Stages FSU : des valeurs qui nous engagent.....	p6
Déni de démocratie, Caisse de grève.....	p7
Rémunérations, Pacte : Tromperie.....	p8

ÉDITO

Au nez et à la barbe de tous, Marlène Schiappa pose tranquillement en une de Playboy, déguisée en Marianne, espérant sans doute que l'arbre de l'ineptie ne cache la forêt de la malhonnêteté. Pendant ce temps, il ressort que le fond Marianne dont elle était responsable, argent public mobilisé suite à l'assassinat de notre collègue Samuel Paty, a été distribué de façon honteuse à des organisations douteuses. Peu importe les sommes. Peu importe le copinage. Peut-être même peu importe la malhonnêteté. Dans cette affaire, un homme est mort, décapité, parce qu'il servait l'État et ses valeurs. Puis une femme, sans vergogne, viole le symbole qu'est Marianne en enfilant son costume, et écrase, tel un mégot de cigarette

encore fumant, la dignité de tous les enseignants de France. Puis Pap N'Diaye arrive, par une porte dérobée (ce n'est pas une image : en deux visites à Reims en quelques mois, il n'est jamais passé par une porte d'entrée), et nous propose de signer avec lui – par délégation à nos chefs d'établissements – un pacte qui nous permettra d'être mieux payés. Un mensonge éhonté. Rien de ce qui nous est proposé n'est réellement mieux payé à l'heure (si ce n'est à 3 euros près environ, en net, après impôt). **RIEN DE CE QUI NOUS EST PROPOSÉ NE RATTRAPE L'INFLATION, NOUS CONTINUONS DONC À AVOIR UN TRAVAIL DÉVALORISÉ AU SENS LE PLUS CAPITALISTE DU TERME.** Mais en plus, il faudrait pour cette aumône que l'on

Une vraie revalorisation des salaires MAINTENANT !
Une vraie revalorisation des pensions MAINTENANT !



ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN

travaille plus ? Avec tout ce travail supplémentaire, en un an, on ne peut même pas payer une année d'études à nos enfants... Pour garder le mètre étalon de notre précédent ministre qui avait planifié cette politique, avec tout ce travail en plus on ne peut même pas s'acheter un écran plat dernier cri ! En réalité, avec tout ce travail en plus, on ne peut même pas retrouver le niveau de vie que nous avions il y a seulement trois ans... Et **CE MÉPRIS QUI NOUS EST ADRESSÉ, C'EST ÉGALEMENT LE MÉPRIS QU'ON ADRESSE AUX ENFANTS AUXQUELS ON ENSEIGNE. C'EST LE MÉPRIS QU'ON ADRESSE À CEUX QUI NE VALENT PAS LES CLASSES DIRI-**



GEANTES. NE VOUS Y TROMPEZ PAS, CE N'EST PAS LA PRIME À CEUX QUI MÉRITENT, C'EST L'AUMÔNE À CEUX QUI NE MÉRITENT PAS. Si nous sommes en démocratie, ce n'est pas leur argent : c'est le nôtre ! Et si, ensemble, nous ne nous réveillons pas, si, ensemble, nous ne refusons pas, nous acceptons aussi ce qu'ils préparent et ce qu'ils instaurent. Il est temps de leur rappeler que la démocratie est le gouvernement du peuple, par le peuple, pour le peuple. Et pas seulement pour quelques-uns. **NE SIGNONS PAS, EXIGEONS MIEUX !**

Alice Petit

ARE : UN NOUVEAU STATUT À COMBATTRE

Le président de la République a annoncé mercredi 26 avril 2023, lors de la Conférence Nationale du Handicap, un retour en arrière dramatique concernant le métier d'Accompagnants d'Élèves en Situation de Handicap. Il est en effet question de « regrouper le cadre d'emploi des AESH avec celui des AED autour du métier d'accompagnant à la réussite éducative (ARE) ». Cette proposition n'a jamais été discutée avec les organisations syndicales représentatives, preuve du mépris constant d'Emmanuel Macron pour le dialogue social. Elle tourne sciemment le dos aux attentes exprimées par les AESH à de nombreuses reprises ces derniers mois.

Ce nouveau concept d'ARE traduit clairement la volonté de nier la spécificité du métier d'AESH au détriment de l'inclusion des élèves en situation de handicap. Il conduirait à une re-dilution des missions des AESH, fragiliserait leur situation et irait à l'encontre de leur nécessaire professionnalisation. Au final, il ne résoudrait en rien les manques majeurs de l'école inclusive. C'est un leurre et une tromperie, pour les élèves, leurs parents et les personnels.

LES AESH SONT LE MAILLON FONDAMENTAL DE L'ÉCOLE INCLUSIVE. Aujourd'hui, ils et elles sont

victimes d'un système qui manque de moyens humains à la hauteur des besoins et qui ne permet pas d'assurer un service public de qualité. Un système qui les empêche de mener à bien leur mission d'une très grande utilité sociale, malgré leur engagement sans faille. Ce métier est quasi exclusivement assuré par des femmes, ce qui aggrave son déclassé salarial et freine sa reconnaissance. La FSU exige que le métier et la professionnalité des AESH soient mieux reconnus. Il y a urgence !

La FSU rappelle ses revendications de création d'un corps de fonctionnaires de catégorie B intégrant et reclassant les AESH déjà recruté·es et la suppression des PIAL. La FSU porte une redéfinition du temps de travail des AESH, permettant l'accès à des emplois à temps complet, pour toutes et tous les AESH actuellement sous contrat, en restant sur les missions d'accompagnement et en intégrant des temps de concertation, de formation et de préparation. Pour ces raisons, la FSU appellera les AESH à se mobiliser pour contrer ce recul inacceptable et gagner la reconnaissance de leur métier et l'amélioration de leurs conditions d'emploi.

NON À LA DÉGRADATION DE NOS MÉTIERS !

Annie Bécret

PROFS DOCS RÉQUISITIONNÉS ABUSIVEMENT EN PÉRIODE D'EXAMENS :

Chaque année l'organisation des examens (surveillance, jury, secrétariat, etc.) mobilise légitimement les personnels. Le SNES-FSU a toutefois été de nombreuses fois sollicité par des collègues professeurs documentalistes réquisitionnés abusivement pour ces tâches. Si ces périodes génèrent effectivement une baisse d'activité pour certains collègues du fait de l'absence d'élèves en classe, ce n'est toutefois pas le cas pour les profs docs qui investissent particulièrement ces périodes de moindre fréquentation des CDI pour effectuer des tâches lourdes et incompressibles : travail sur le fonds docu-

mentaire, rédaction de bilans et de projets, etc. La Direction de certains établissements, faisant fi des missions de ces collègues ou les méconnaissant, les a parfois convoqués sur une semaine complète, gênant la conduite de ces tâches et alourdissant considérablement leur charge de travail ! Le SNES-FSU Champagne-Ardenne a cette année décidé d'agir en amont en interpellant le Recteur sur ce phénomène et en l'appelant à réguler les convocations de ces collègues. La réponse reçue est favorable puisque que le Recteur reconnaît la réalité de ces tâches documentaires et donc la sur-

charge de travail générée par une mobilisation excessive en période d'examens. Il annonce avoir demandé aux services concernés et aux chefs d'établissement d'être vigilants dans leur sollicitation des professeurs documentalistes.

Le SNES-FSU continuera d'être vigilant lui-aussi, et à l'écoute des remontées des agents qui constateraient la persistance de situations abusives : n'hésitez donc pas à nous

en alerter et à nous solliciter en cas de besoin !

Cette question comme bien d'autres (le Pacte, les heures d'enseignement, la rentrée 2023, etc.) étaient au programme de la journée de stage académique du 15 juin à Reims, consacrée aux professeurs documentalistes.

Guillaume Guimiot

NON TITULAIRES ENSEIGNANTS, CPE ET PSY-EN : UNE REVALORISATION EN TROMPE L'ŒIL !

Selon la DEPP, si en 5 ans les effectifs des non titulaires ont augmenté de 20,8%, cette année un recul de 5,1% est constaté, et se poursuit.

EN CAUSE, L'ABSENCE DE VÉRIFIABLE PLAN DE TITULARISATION, LES CONDITIONS DE TRAVAIL SANS CESSÉ DÉGRADÉES, ET L'ABSENCE DE REVALORISATION DE LA RÉMUNÉRATION depuis 2016, malgré l'annonce d'un groupe de travail national prévu le 13 mars dernier, un « Pacte » chantage à rémunération qui aggravera encore la pénibilité...

Dans notre académie, le SNES-FSU a mené un combat qui a conduit, lors des négociations de 2016 pour l'application du décret 2016-1171, à l'élaboration de grilles indiciaires optimisées permettant une évolution de la rémunération pour tous les contractuels, alors qu'il n'existait auparavant dans beaucoup d'autres académies, qu'un indice unique.

Cependant depuis des années, la valeur du point d'indice progresse bien moins que le coût de la vie... Après revalorisation de 2,2 % au

1er octobre 2021, de 0,9 % au 1er janvier 2022 et de 2,65 % au 1er mai 2022, le minimum de traitement dans la fonction publique est porté à 1712, 06 € bruts au 1 janvier 2023 (1747, 20 € au 1er mai 2023) afin d'éviter que certains agents de la fonction publique ne soient rémunérés en dessous du Smic... c'est sans compter l'augmentation du SMIC de 2, 22% au 1er mai... Pour rappel les collègues non-titulaires à BAC+5 sont recrutés à 1779, 96 €. En fait, l'éducation nationale s'offre des personnels diplômés, flexibles, et mobiles de catégories «A» rémunérés comme des catégories «C» alors que selon une étude de WTW du 24 avril dernier, pour le privé, le salaire d'un profil bac+4/5, avec moins de 2 ans d'expérience, s'élève en 2022 à 39 000 €, soit 3250 € mensuel !

Alors, **COMMENT EXPLIQUER CETTE FIDÉLITÉ À L'INSTITUTION, SI CE N'EST PAR L'AMOUR DU MÉTIER ET LE PLAISIR D'ENSEIGNER !**

Et ce n'est pas une revalorisation socle sur la base d'une proposition

unique et identique de 1600 € brut annuel pour tous les « contractuels » avec un impact de rémunération minimale brute de 1773 €, et une rémunération moyenne de 1984 € qui sera de nature à renforcer l'attractivité affirmée par le gouvernement. Idem en ce qui concerne une revalorisation de 10% promis, qui en fait n'est que 5,5%... Il n'est pas juste d'être déconsidérés alors que l'institution « crie au loup » à cause du manque de professeurs et surfe sur des techniques empruntées au privé pour recruter... Un choc, oui, mais sans l'attractivité tant déclamée !

Le SNES-FSU sera vigilant pour que les évolutions de « carrière » ne soient pas réservées aux collègues qui s'engageront dans les missions "pactées", qu'elles n'impliquent pas un renforcement des procédures d'évaluation et d'encadrement. Nous exigeons l'abandon du volet « Pacte », le reversement de son financement en augmentant la valeur du point d'indice et en retravaillant les grilles indiciaires des non titulaires et agissons pour que tous les non titulaires soient concernés.

Nadine Krantz

DES CHEFS D'ÉTABLISSEMENTS À BOUT !

Si les cordonniers sont les plus mal chaussés, les personnels de l'éducation nationale sont alors les plus mal informés. Une S1 d'un collège de l'académie organise une heure d'information syndicale et invite un secrétaire académique du SNES-FSU pour expliquer les tenants et les aboutissants du Pacte. Le principal, tout penaud, demande s'il a le droit d'y participer car il avoue ne pas avoir compris grand-chose à la présentation faite par le DASEN. Les informations du ministère devaient lui paraître tout aussi obscures. Que fera-t-il

donc des 1 000 € si mal gagnés ? Heureusement, le SNES-FSU dispose des compétences nécessaires pour informer les enseignants de l'arnaque qui se profile.

À noter aussi le dernier message du principal syndicat des chefs d'établissements qui titre « la coupe est pleine » en critiquant sans retenue la communication gouvernementale qui « a de quoi ulcérer » les chefs d'établissements. Ils sont touchés par le mépris du gouvernement et rappel que le temps politique n'est certainement pas celui de l'école !

POUR UNE RECONQUÊTE DU TROISIÈME TRIMESTRE

Il ne vous aura pas échappé que le Ministère de l'Éducation Nationale (MEN) n'a jamais autant manié l'art de la communication qu'au cours de ces dernières années. Après avoir annoncé pendant 5 ans une « revalorisation historique » des enseignants, l'ancien ministre a une totale responsabilité dans les difficultés d'attractivité professionnelle, le tarissement des candidats aux concours qui ne le sont d'ailleurs plus vraiment dans la plupart des disciplines⁽¹⁾ c'est ce que démontre en effet les statistiques ministérielles. Je n'ajouterai rien sur le sujet de l'attractivité et de la revalorisation professionnelle : car « les briques et les maçons » qui vont les monter sont encore en phase d'apprentissage... Que cette communication ait été un ridicule moyen de faire prendre des vessies pour des lanternes, nul ne s'en étonnera puisque c'est sa raison d'être. Je me propose dans le présent article de revenir sur un autre monument de la communication : la reconquête du mois de juin. Cette-fois-ci avec la distance temporelle qui convient.

Dans un article du Monde⁽²⁾, un journaliste s'interrogeait déjà il y a un an sur ce qu'était devenu l'objectif d'empêcher que s'évapore à partir de la mi-juin l'essentiel des cours et j'ajouterais l'essentiel de nos élèves quand ils sont censés encore venir en classe.

Pour recontextualiser les choses, il y a 5 ans, on en rendait officiellement responsable le nombre d'épreuves terminales de l'ancien bac. Un bouc-émissaire commode pour légitimer la réforme du siècle, je veux dire la réforme du lycée associée à une réforme de l'évaluation du bac. Pourtant, en 2008, déjà dans la revue « Direction » du principal syndicat de personnels de direction (depuis toujours hostiles aux lourdeurs administratives qui se concentraient en juin)⁽³⁾, il était loisible de comprendre que le calendrier des conseils de classe était le premier facteur de démobilisation des élèves, que le calendrier administratif lui-même rendait impossible le maintien des cours sur la base officielle de 36 semaines, et j'ajoute qu'une sortie retardée officiellement en juillet, au mieux retenait des profs sans élèves. Cette année les élèves de seconde reviendront dans mon établissement du 26 juin au 3 juillet. Ils m'ont dit avec tellement de sincérité « bonnes vacances » cette semaine que je doute de vraiment les revoir. Qui au MEN communiquera sur le taux d'absentéisme de la fin du mois facile à anticiper ?

UN VRAI REcul DU SERVICE PUBLIC.

Pour ne pas risquer de mêler ma voix à celles des fossoyeurs cyniques du service public auquel ils reprochent de porter en lui-même l'impossibilité d'être à la fois un service de qualité et un levier d'émancipation, j'entends préalablement rappeler que le SNES-FSU s'est vu imposer en toute absence

de dialogue social, des réformes qui ont complètement déstructuré ce qui faisait la cohérence du service public d'éducation, le sens de nos métiers et notre efficacité collective...

Premier constat : les épreuves terminales aujourd'hui sont réduites à un minimum (l'EAF⁽⁴⁾, la philosophie et le grand oral). Pourquoi les conseils de terminales sont positionnés le 5 et 6 juin ? Pourquoi des conseils de classe de seconde sont positionnés fin mai ? Je réponds que ce n'était certainement pas pour envoyer un signal clair de reconquête du mois de juin aux élèves et familles... alors que l'on arrête provisoirement la scolarité le 9 juin. Avec des épreuves terminales qui débute plus tard (Le 14/6 en Philo et le 15/6 en français), et qui se terminent plus tôt que dans le passé, avec des professeurs correcteurs qui hormis en français et en philosophie ne sont plus occupés par les journées intensives de correction... on a du mal à comprendre, a posteriori, comment le nombre d'épreuves terminales avait pu être la principale cible des critiques du ministre BLANQUER.

Deuxième constat : la date des épreuves terminales de spécialité prévue par la réforme a été respectée cette année. C'est un plus pour Parcoursup ! Compte tenu du coefficient très important⁽⁵⁾ affecté aux spécialités, celles-ci apparaissent les composantes essentielles de la part du contrôle terminal (60 % de l'évaluation du bac en voie générale).

Les élèves se sont alors démobilisés dès avril : l'absentéisme est si prévisible que notre proviseur nous a demandé de rappeler aux élèves les principes fondamentaux du dernier trimestre : finir les programmes et préparer le grand oral. Pour ce qui est de la conviction à finir les programmes, il faut savoir que les consignes de l'inspection sont claires. Si un candidat doit repasser les épreuves du second groupe, il ne pourra être interrogé que sur le programme de spécialité qu'il devait préparer pour le 19 ou 20 mars ! Quid du reste ?

Par exemple pour mes élèves qui étaient censés avoir étudié 7 chapitres du programme sur 12 pour mi-mars, j'ai dû me battre littéralement pour en faire 3 de plus, ... Avec à leur décharge qu'ils ne seraient pas pénalisés (au cas peu probable) où ils devraient repasser l'oral de contrôle. « Sécher » les cours ou ne pas les étudier sérieusement devint donc la norme. J'ai essayé de résister contre cette inertie, mais elle est confortée à la fois par le corps d'inspection, les obligations réglementaires, et des collègues plus pragmatiques que moi, qui n'ont même pas tenté de ramer à contrecourant devant des classes clairsemées ou par trop paresseuses. Comment leur en vouloir, puisque les élèves doivent préparer le grand oral, qui sera évalué vers le 20 juin ? C'est la nouvelle priorité !

UN SERPENT DE MER : LA RECONQUÊTE DU MOIS DE JUIN.

Pourquoi a-t-on décidé de placer l'évaluation des épreuves de spécialité si tôt, parce que Parcoursup a la priorité sur le bac qui était censé être, depuis plus de 200 ans, le premier diplôme de l'enseignement supérieur... la communication ministérielle peut trouver les moyens de le prétendre encore, mais les taux de réussite d'aujourd'hui font songer aux scores électoraux des dirigeants autoritaires. Aujourd'hui on s'efforce de distribuer le bac avec une générosité qui est proportionnelle avec la pression que l'on met sur les correcteurs pour qu'ils soient bienveillants au-delà de toute déontologie. À l'actif de cette réforme, il n'y a plus de vrai bachotage sur un tiers de l'année, mais un gros tiers des programmes qui avaient été jugés bien trop ambitieux lors de la présentation de la réforme des programmes, ne sont plus enseignés de fait... alors qu'ils sont censés être des requis pour l'enseignement supérieur. Cohérence où es-tu ? Mais grâce à Parcoursup l'essentiel des pré-inscriptions peut se faire plus tôt. Heureuse consolation, cela permet de minimiser les investissements dans un enseignement supérieur, lui-même gangréné par les régressions qualitatives de tout le système éducatif.

PAR COHÉRENCE CONTINUONS DE RÉCLAMER LE RETOUR COMPLET À DES ÉPREUVES TERMINALES QUI FONT SENS.

Il est clair, après seulement quelques années de mise en œuvre que la réforme BLANQUER est une catastrophe qui surpasse en gravité toutes celles contre lesquelles il a fallu lutter plus que composer. Le grand oral est alimenté, dans le meilleur des cas, par des cours revisités par un désir d'approfondissement ou de questionnement original, mais trop souvent et dans une part croissante par des contenus « repompés » sur internet, y compris vendus sur internet. J'ai une élève qui l'a préparé avec Chat GPT... sans sourciller de sa démarche.

Par effet pervers de la stigmatisation d'APB, pour y substituer PARCOURSUP, on manipule l'opinion publique sur ses apports en termes d'orientation. Il s'agit surtout de mettre chaque lycéen dans les boîtes que l'on a décidé de financer sans gâcher l'argent public. Les laissés-pour-compte de ce système sont les enfants des catégories populaires, pour lesquelles un enseignement républicain bienveillant, mais démagogue n'apporte plus les mêmes promesses de promotion sociale qu'il y a quelques décennies. Après leur avoir menti sur les efforts à fournir, on leur expliquera qu'en devenant adulte, on devient responsable de son parcours.

Enfin, les épreuves terminales, en juin, entretenaient un bachotage, mais celui-ci n'était pas un obstacle au développement d'un esprit critique. C'est la qualité des contenus réellement acquis et la capacité à comprendre finement qui en est la garantie. Nous avons régressé sur tous ces aspects. A minima, il faut restaurer une évaluation digne et sincère, avec toute la rigueur de la placer en fin du cycle de préparation qui lui est dédié. Mamie tu me disais autrefois : « on ne doit pas mettre la charrue avant les bœufs ».

Laurent BERTRAND, secrétaire académique

(1) Au Capes de la session de 2022, il y a eu en lettres classiques 65 candidats présents pour 134 postes offerts, en lettres modernes : 941 présents pour 755 postes, en Physique-Chimie : 482 présents pour 425 postes, en anglais : 1288 présents pour 781 postes, et en maths 992 présents pour 1035 postes ! Le même phénomène, de façon cependant moins grave, affecte l'agrégation... c'est l'agrégation interne qui est devenue le concours le plus sélectif...

(2) « La « reconquête » du mois de juin au lycée, entre fausses promesses et vrai enjeu », de Mattea BATTAGLIA, le 27 juin 2022.

(3) Philippe GUITTET, alors secrétaire général du SNPDEN-UNSA montrait que l'expérimentation sur plusieurs académies et départements d'un volontarisme à maintenir plus de cours en juin pouvait reposer sur une simplification du bac, mais pas seulement : il pointait le calendrier des conseils de classe, d'autres examens, le mouvement intra-académique...

(4) Les épreuves écrite et orale de français en première

(5) Un coefficient 16 est attribué à chaque épreuve de spécialité qu'a conservé un lycéen en classe de terminale. Ces 2 épreuves ont été évaluées autour du 20 mars dernier avec de résultats connus dans les semaines qui suivent, avec accès direct par voie numérisée à la copie du candidat. L'ensemble des épreuves finales ou terminales représentent 60 % de la note globale du bac en voie générale, contre 40 % pour le contrôle continu.

(6) Que des collègues, y compris moi-même, ont pu déplorer. De plus, cela pouvait justifier un vrai « per cent ».

LES STAGES FSU, DES VALEURS QUI NOUS ENGAGENT.

Souvent on méconnaît les différences entre syndicats, voilà ce que nous sommes.

La FSU, efficace dans la défense des personnels et porteuse de valeurs de progrès et d'humanisme.

Actrice des grandes luttes sociales et sociétales, comme aujourd'hui sur la question des retraites, la FSU cherche à œuvrer :

- au renforcement et à la défense de la Fonction publique et des services publics, facteurs majeurs de cohésion sociale et d'égalité ;
- en faveur d'une protection sociale de haut niveau et une politique ambitieuse en matière de salaires, de pensions et d'emplois ;
- à la préservation des libertés individuelles et collectives en France, pour les Droits de l'Homme, la paix et le désarmement dans le monde, et contre toutes les formes d'exclusion, de discrimination, de racisme, de xénophobie et de sexisme ;
- à la prise en compte de questions de société majeures : développement durable, lutte pour le respect et l'extension des droits syndicaux, professionnels et sociaux.

Première fédération syndicale au sein de l'Éducation nationale, la FSU agit pour la démocratisation du système éducatif afin de garantir la réussite de tous les jeunes, de la maternelle à l'université. Pour elle, tout élève a les capacités d'accéder à une culture commune ambitieuse. C'est parce qu'elle se bat pour l'avenir des élèves que la FSU dénonce les réformes actuelles du lycée, du baccalauréat, de l'enseignement professionnel, de l'orientation.

Mais la FSU, et le SNES-FSU pour le collège et le lycée, c'est aussi des projets ! [<https://www.snes.edu/article/appel-pour-un-college-democratisant-toutes-et-tous-capables-de-reussir/> et <https://www.snes.edu/article/un-autre-lycee-est-possible-lappel-du-snes-fsu-pour-le-lycee/>] Pour cela nous exigeons des créations de postes permettant de diminuer les effectifs dans les classes et de travailler en petits groupes. La FSU est aussi engagée dans la défense des droits des person-

nels en exigeant, entre autres, une revalorisation des salaires et des carrières ainsi qu'une meilleure reconnaissance du professionnalisme des fonctionnaires de l'Éducation nationale.

Des stages syndicaux pour rassembler

Alors que la profession est attaquée de toutes parts (statuts, services, carrières), nos stages permettent à chacun·e d'être informé·e des textes en vigueur, de ses droits, afin de pouvoir agir efficacement dans son établissement, répondre aux injonctions hiérarchiques abusives et construire des ripostes collectives. Ces stages permettent aussi de rencontrer d'autres collègues, de confronter les situations, de débattre, de formuler de nouvelles propositions et de ne pas rester isolé·es. C'est cela qui permet la construction de réponses collectives aux difficultés partagées par toutes. Un des buts et des leviers des nouvelles formes de management est de produire de l'isolement, face aux difficultés tout comme dans l'illusoire réussite "individuelle" et son corollaire, la reconnaissance du mérite.

Les stages de la FSU, ni angéliques, ni sensationnalistes, sont conçus pour être au plus près des préoccupations des personnels comme en témoignent ces quelques exemples dans l'académie en 2022-2023 :

- ◆ « Agir et réagir contre les idées d'extrême droite à l'école » ;
- ◆ « L'arnaque du Pacte enseignant. Travailler plus pour gagner à peine plus » ;
- ◆ « Retraites actuelles et retraites futures » ;
- ◆ « Et si on parlait entre nous des Mathématiques ? » ;
- ◆ « Bien faire son travail à quel prix ? » ;
- ◆ « AED : perspectives et droits à défendre » ;
- ◆ « École et grande pauvreté ».

La formation syndicale est un droit essentiel ! Faites-le vivre et faites le bon choix en vous inscrivant aux stages des syndicats de la FSU.

Alexandra George Secrétaire départementale de l'Aube



UN DÉNI DE DÉMOCRATIE ?

À la FSU, c'est bien connu, nous sommes de mauvais perdants d'autant plus quand on a gagné ! Notre candidate à l'élection de la référente violences, discriminations, harcèlement, agissements sexistes (VDHA) a été battue au bénéfice... de l'âge par une représentante d'une coalition UNSA-SGEN. Cet échec est le fruit de plusieurs décisions qui remettent en cause les résultats obtenus aux élections professionnelles. En fusionnant les anciennes instances, (CSA + CHSCT), le législateur a créé les CSA (et les FSSSCT qui en découlent) constitués de 10 représentants des personnels. La FSU n'a obtenu que 5 sièges alors qu'elle a obtenu plus de voix que les deux autres organisations syndicales réunies. La magie du nombre pair a opéré en faveur de nos adversaires qui avaient donc le même nombre de voix. Le code électoral désigne dans ce cas d'égalité le critère

de l'âge pour départager des candidats mais nous ne savons toujours pas si un avis sera adopté ou pas dans la même situation. Nos adversaires doivent bien rire de notre mésaventure. Ils contrôlent ainsi un poste de référent qui leur donne d'office une place supplémentaire dans les réunions concernant l'égalité professionnelle.

Au fait, cette malheureuse réunion a eu lieu sur une date de repli, un mercredi après-midi. Heureusement que la FSU a râlé en précisant que c'était contraire au principe inscrit dans le plan d'égalité professionnelle. Nous sommes vraiment de mauvais perdants.

Renaud Rouffignac et Angéline Vaillon
Secrétaires académiques



FONCTIONNEMENT CAISSE DE GRÈVE

Fin 2019, la section académique du SNES-FSU a mis en place une caisse de grève afin de soutenir financièrement les collègues qui se sont engagés dans la lutte par la grève contre le projet de réforme des retraites. La totalité des sommes récoltées a alors été redistribuée en juin-juillet 2020.

Nous avons alors décidé de pérenniser cette caisse de grève pour un mouvement de longue ampleur, ce qui a permis de récolter l'an passé mais surtout cette année une somme qui peut aider les grévistes. Nous remercions chaleureusement les donateurs, particulièrement les camarades retraités, mais aussi les donateurs non syndiqués, voire qui ne sont pas enseignants.

La grève le 6 juin sera prise en compte pour l'utilisation de la caisse de grève. Donc nous vous invitons à préparer les pièces justificatives de vos journées de grève depuis janvier. La répartition des dons ne peut donc se faire qu'après le retrait de tous les jours de grève, donc en septembre, d'autant plus qu'à ce jour, un grand nombre d'entre nous ne se sont pas vu retirer de jours de grève. Attention, dans le cadre de la loi, 4 jours au maximum peuvent nous être retirés sur le même mois. Le SNES a écrit au recteur dès le mois de mars sur le sujet.

Si plus de 4 jours sur le même mois vous sont retirés, n'hésitez pas à nous contacter. Vous pouvez aussi demander un étalement en cas de situation particulière.

Il faut pour cela vous rapprocher de votre gestionnaire.

Comment fonctionnera l'aide aux collègues grévistes ?

- Vous devrez nous faire parvenir par mail vos bulletins sur lesquels apparaissent les retenues pour grève au format PDF à l'adresse : tresorerie@reims.snes.edu dès début septembre (la date limite sera précisée ultérieurement)

- Les collègues ayant effectué au moins 3 jours de grève seront aidés proportionnellement au nombre de jours de grève retenu par l'administration.

- La somme récoltée sera entièrement reversée aux collègues syndiqués ayant effectué une demande auprès du SNES-FSU de l'académie de Reims et ayant justifié une retenue sur salaire.

- Le montant de cette aide sera calculé au prorata du nombre de jours de grève et de grévistes.

- Le montant journalier sera fixe, peu importe le corps ou l'échelon. Nous faisons confiance à tous pour demander ou non suivant vos situations particulières.

- Les demandeurs s'engagent à ne pas demander une aide à une autre caisse de grève.

Pour toute précision et en cas de situation particulière, n'hésitez pas à contacter la section académique : tresorerie@reims.snes.edu

Esther Jobertie, trésorière académique et
Guy Bourgeois, trésorier adjoint.

RÉMUNÉRATIONS, PACTE : ATTENTION TROMPERIE !

Face au déclassement salarial de nos professions, le ministère a dévoilé des mesures, prétendument « historiques », déclinées en deux volets : les mesures « socle », inconditionnelles pour tous et les mesures « pacte » contre l'acceptation de missions nouvelles. Mais attention aux pièges !

LES MESURES «SOCLE» : LOIN DU COMPTE !



- Prime d'attractivité revalorisée pour les échelons 2 à 7 : de 1521 € à 513 € nets annuels en plus selon l'échelon.
- Doublement de l'ISOE part fixe pour tout le monde.
- Alignement de la part modulable pour les professeurs principaux de 1ère et de Terminale sur celle des autres niveaux.
- Les indemnités des PSY-EN et CPE progressent comme l'ISOE de 1294 € bruts annuels.

- Alignement de l'indemnité des professeurs documentalistes sur l'ISOE à 2550 €.
- L'augmentation du nombre de promotions à la hors-classe et à la classe exceptionnelle et suppression du verrou de l'échelon spécial : des mesures de carrière bienvenues, à mettre à l'actif du SNES-FSU, qui ouvrent de nouveaux débouchés de carrière pour toutes et tous.

DES MESURES VOLONTAIREMENT INSUFFISANTES

- ① Ce n'est pas de l'indiciaire. Et ça ne compte pas pour la retraite !
- ② C'est à peine + 5,5 % en moyenne : bien moins que les + 10 % annoncés !
- ③ Ça ne couvre même pas l'inflation !
- ④ La prime d'attractivité ne concerne que 14,5 % des collègues !
- ⑤ Pour les collègues de plus de 15 ans d'ancienneté (≈ 70 %) l'augmentation ne sera que de 95 euros nets par mois : entre + 2,7 % et 4,2 % d'augmentation !



Le SNES-FSU exige un véritable plan de rattrapage général des salaires avec indexation du point d'indice sur les prix.

LE PACTE : UN DISPOSITIF DANGEREUX QUI NE CONSTITUE PAS UNE REVALORISATION ! LE RETOUR DU TRAVAILER PLUS POUR S'ÉPUISER PLUS... SOUS UN CONTRÔLE RENFORCÉ !

① Le Pacte n'est pas une revalorisation et alourdit la charge de travail

- C'est d'abord du travail en plus, possiblement au débotté.
- C'est une rémunération non pérenne : les pactes pourront être redistribués chaque année en fonction de l'enveloppe et des choix du chef d'établissement.

② Signer le Pacte, c'est renoncer à une part de sa liberté professionnelle

- Comme fonctionnaires de catégorie A, nous sommes des concepteurs de notre activité. Le Pacte change la donne : en plaçant une partie de l'activité des volontaires sous la férule de la hiérarchie locale, il fait des volontaires des exécutants.
- *Que devient la liberté pédagogique lorsqu'on accepte de remplacer n'importe quel collègue dans n'importe quelle classe à n'importe quel moment ?*
- Le Pacte renforce le contrôle du chef d'établissement qui choisit les missions et à qui il les confie : le service attribué suit une lettre de mission fixée par le chef d'établissement dont il évalue la réalisation.
- Le Pacte accroît la concurrence entre collègues et rend plus difficile la défense collective de nos droits.

③ Le Pacte aggravera les inégalités entre les femmes et les hommes

Primes et missions supplémentaires sont les principales causes d'inégalités salariales de genre. Le Pacte n'est pas de nature à lutter contre ces inégalités.

④ Signer pour être d'astreinte ?

Loin des propos rassurant des chefs d'établissements, signer le Pacte c'est s'engager à assurer des remplacements au pied levé, particulièrement en cas de pression des familles et/ou du rectorat en cas d'absences de collègues.

Les missions sans indication horaire comportent un risque important d'épuisement : comment mesurer objectivement qu'elles ont été « correctement réalisées » ?

⑤ Le Pacte porte atteinte au Service public d'Éducation

- Le Pacte ferait basculer notre Fonction publique de carrière en une Fonction publique d'emploi dans laquelle la rémunération évolue en fonction du poste occupé et des missions acceptées.
- Le Pacte incitera des chefs d'établissement à promouvoir l'annualisation des services.
- Le Pacte fragmentera nos métiers et organisera à terme la baisse des moyens DGH par le financement de certaines missions exclusivement en briques de pacte.

Le Pacte
C'est NON !
Refusons collectivement de le signer : sans volontaire le Pacte s'écroule !

Quand mon pouvoir d'achat baisse depuis 4 décennies, le gouvernement Macron ne propose rien pour les AED, AESH et mépris pour les autres.

NON AU PACTE
 #NonAuPacteEnseignant
 #NonAuPacteCPE
 #NonAuPactePsyEN